

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

45 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,

au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEBOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 mars 1848.

Le sentiment de la sécurité rentre dans tous les cœurs. A chaque heure qui s'écoule, à chacun de ses actes, le gouvernement nouveau donne une preuve de plus de sa force, et, — chose plus précieuse et plus rare, — une preuve de sa sagesse et de la générosité de ses intentions.

La peine de mort, en matière politique, est abolie. La nation, l'Europe, le monde comprendront le sens de cette immense mesure. Ils l'attendaient, ils l'avaient vainement attendue des gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans. Aucun de ces pouvoirs ne s'était cru assez fort pour la décréter. Le gouvernement qui, en naissant, la promulgue, prouve suffisamment par là sa puissance, sa sagesse, l'inspiration profondément humaine et chrétienne qui l'anime et le fera vivre.

Les peuples étrangers aussi comprendront que ce n'est pas une vaine parole que ce mot de FRATERNITÉ qui devient la formule politique de la France, et nos relations avec eux s'en ressentiront.

Ce n'est pas l'agitation des banquets politiques qui a précipité et étouffé dans le sang le pouvoir qui vient de périr. Ne confondons pas l'effet avec la cause.

La cause réelle et profonde, c'est la révolte de la justice et de la fierté de la France contre l'indigne, contre l'inique, contre l'absurde politique à laquelle l'associaient, au dehors, les intérêts égoïstes d'une dynastie. Du premier jour jusqu'au dernier de son règne, — du jour où la Pologne fut trahie et où la trahison fut avouée par de si basses paroles, — du jour où Talleyrand, l'homme des hontes et des lâchetés de 1814 et de 1815, fut chargé d'aller représenter la France devant l'Europe, — jusqu'au jour où l'Italie régénérée et la Suisse fraternelle furent insolument menacées au nom de la France et de l'Autriche parlant le même langage, — la douleur, l'indignation n'ont jamais fait que grandir dans l'âme de quiconque portait en soi l'idéal de la nationalité démocratique et militaire de la France, le souvenir de sa gloire immortelle, le culte de la génération héroïque qui nous a faits si puissants dans le respect des peuples, si grands pour l'histoire!

Ce sentiment amer et profond, au premier choc, a débordé. Il a emporté ce pouvoir sans cœur où la France n'a jamais senti palpiter sa vie.

La chute de ce pouvoir entraîne aussi la chute de cet équilibre factice qu'une politique d'artifice et de force était parvenue à établir en Europe entre le despotisme brutal du passé et les instincts de libre progrès par lesquels vivra désormais le monde.

Dans cette balance entre les deux principes, la liberté l'emporte; — elle vaincra; — elle a vaincu. Tout ce qui vient de se passer en Italie, en Suisse; l'état dans lequel se trouvent à présent l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne même, rendent impossible toute agression du principe despotique. Il suffit de la végétation naturelle des choses pour qu'il soit bientôt réduit à l'impuissance. Il le sent trop pour oser invoquer la force; et nous aussi, nous le sentons assez pour attendre patiemment.

Cette conviction unanime garantit la paix de l'avenir, et non seulement la paix internationale, mais encore notre paix intérieure, le libre et tranquille développement de toutes nos

institutions démocratiques. Ouvrons notre propre histoire : — depuis soixante ans y verrons-nous une seule de nos tristes et sanglantes discordes qui n'eût sa cause première et principale dans les menaces ou les attaques des aristocraties et du despotisme européens?

L'avenir donc est serein, plein de promesses de paix, d'ordre, de grandeur. Les difficultés qu'il recèle ne sont pas de celles que ne puisse vaincre l'amour sincère de la patrie et de l'humanité, et même (abaïssons jusque là notre langage!) l'intérêt de chacun, l'intérêt particulier bien entendu.

CONCITOYENS! où sont donc aujourd'hui, quels peuvent être les dangers?

De quoi pourrions-nous avoir peur?

D'une seule chose.

De la peur elle-même.

Elle seule nous menace; elle seule crée les périls.

Si des défiances haineuses venaient à renaitre et à se perpétuer entre les diverses classes de citoyens; — si chacune ne sentait pas profondément la solidarité qui les lie toutes à présent et pour jamais; — si toutes ne venaient pas fortifier, par leur confiance, la confiance commune, — alors il faudrait craindre; — alors se laisseraient entrevoir des périls illimités!

Alors, le travail interrompu amènerait la misère et son triste cortège de discordes.

Alors, toutes les passions, soulevées les unes contre les autres, déchireraient le sein de la patrie. Chère patrie! Noble et grande France qui grandit encore à chaque épreuve, et qui n'aurait tant grandi que pour montrer de plus haut à l'univers, aujourd'hui enthousiaste, demain consterné, le spectacle désolant de ses malheurs et de l'impuissance de sa foi démocratique!

Non! qu'il n'en soit pas ainsi! Que cette effroyable dérision de la justice, de la vérité, de la liberté ne soit pas écrite comme un éternel scandale dans l'histoire!

Ouvriers, négociants, fabricants lyonnais! Concitoyens! chacun de nous, chacun de vous, si petit que sa modestie le fasse à ses propres yeux, tient en ses mains une part de la paix publique et des destins de la France.

Le moins coûteux des efforts, le plus facile aux cœurs sincères et droits, celui d'une confiance mutuelle, suffit pour garantir l'ordre parmi nous et assurer le sort de la patrie.

Les classes dans lesquelles la vie politique était concentrée sous le gouvernement déchu ont trop profité; elles ont abusé de la force que leur prétaient leur position et les mauvaises passions du pouvoir.

Toute faute doit s'expier.

Ici l'expiation est encore facile et peu cruelle. — Elle consiste à élever son cœur au-dessus des bas et faux calculs, — à rentrer, par un noble mouvement, dans la solidarité humaine et chrétienne.

Quoi! après dix-huit cents ans, la fraternité de l'Évangile serait encore pour des chrétiens un objet de terreur!

Travailleurs! c'est par l'injuste et perpétuelle injure de la défiance qu'on décourage les bonnes intentions et les cœurs

dévoués; — qu'on écrase d'avance les pensées utiles; — qu'on désarme les honnêtes gens; — qu'on enhardit la trahison!

Saint-Just l'a dit, et c'est le moment de le répéter: Le véritable patriotisme est modeste, il est calme; il cherche à faire le bien, et non à faire du bruit; il veut mériter l'estime, et non pas forcer l'attention publique.

Fabricants! les crises commerciales ne peuvent sortir que de vos terreurs.

Reprenez donc courageusement, hardiment, généreusement, vos opérations; car la suprême imprudence aujourd'hui, ce serait une prudence méticuleuse.

La patrie demande et demandera à d'autres de bien plus grands sacrifices; — elle ne vous sollicite que de vous sauver vous-mêmes de la ruine, d'une ruine certaine, inévitable, universelle, qui suivrait, vous n'en pouvez douter, d'égoïstes hésitations.

La haute banque l'a compris à Paris, comprenez-le aussi.

La solidarité de tous est trop frappante désormais pour que personne puisse espérer de se retirer, de se mettre à part, de se sauver tout doucement et tout seul des chances qui pèsent sur tous.

Derrière ce gouvernement il n'y a plus rien!

Lui tombé, où se rallier? à quoi se rattacher?

Que voyez-vous au-delà? — Une anarchie sans remède et sans terme!

Des catastrophes européennes sans limites, horribles seulement à concevoir!

Au-delà! vous n'apercevrez que la restauration de la légitimité par les cosaques; — et cette hypothèse implique le massacre de 3 ou 4 millions d'hommes sur les champs de bataille, et le meurtre d'un nombre égal peut-être sur les échafauds, le meurtre violent de tout ce qu'il y a d'hommes intelligents et libéraux, non seulement en France, mais en Italie, en Suisse, en Belgique, en Espagne!

Hypothèse absurde! Suppositions affreuses autant qu'insensées!

Le salut de tous est donc dans la confiance, dans l'union, dans une ferme et courageuse adhésion au gouvernement républicain.

Ce gouvernement veut protéger, il protégera avant tout le travail, la plus sacrée des propriétés!

Travaux publics, travail privé, il veut donner à tout une puissante impulsion. La France entravée, retardée par les stériles disputes que lui infligeaient les prétentions des dynasties royales, veut reprendre son rang dans cette grande carrière de la civilisation par le travail.

Croyez-en l'histoire, croyez-en les faits contemporains même plutôt que de niais dictions de collège: les grandes nations commerciales ont été les nations libres et républicaines.

Le gouvernement a proclamé que la patrie doit à tous ses enfants du travail et du pain.

C'est une témérité, dit-on. — Non, c'est la noble hardiesse d'un pouvoir qui a foi en lui-même et à la nation. — C'est la garantie d'un énergique déploiement de toutes les forces productives de la France!

Regardez les hommes que le flot populaire a portés au pouvoir! — Leurs noms signifient-ils: barbarie, ignorance, re-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 MARS 1848.

### DES COULEURS ET DES MARQUES NATIONALES EN FRANCE.

A M. le rédacteur du Censeur.

Dans un moment où les regards de l'Europe sont fixés sur les mémorables événements qui couvrent d'une gloire inconnue le peuple français et son héroïque capitale; dans un moment où tous les cœurs généreux forment des vœux pour qu'un bonheur durable récompense les efforts inattendus et le succès immortel d'une nation qui vient de reconquérir si glorieusement ses droits, sa liberté, et se donner en exemple à tous les peuples opprimés, peut-être quelques uns de vos lecteurs aimeront-ils à connaître l'histoire des COULEURS NATIONALES sous lesquelles la France va consolider sa régénération civile, politique et religieuse.

Ce sujet n'est pas sans intérêt. A la chute de l'Empire français, quelle attention inquisitoriale ne porta-t-on pas sur les couleurs nationales! On savait, ainsi qu'on l'a vu depuis, combien le DRAPEAU TRICOLORE était capable d'exercer une influence directe sur les événements politiques.

Chacune des trois couleurs a été successivement celle de la France; mais leur réunion ne date que du 26 juillet 1789. On la doit au général Lafayette, cet illustre vétéran de la liberté.

Le 17 juillet 1789, quand Louis XVI, venant de Versailles, fut arrivé au perron de l'hôtel-de-ville de Paris, au milieu d'une haie de deux cent mille gardes nationaux, il accepta et attacha lui-même à son chapeau la COCARDE PARISIENNE, que lui présenta le maire Bailly, comme signe distinctif des Français.

Cette cocarde fut d'abord BLEUE et ROUGE, couleurs de la ville de Paris, selon les arrêtés des 12 et 15 juillet 1789, approuvés le 16 par le roi, et qui ordonnaient le rétablissement de l'ancienne milice parisienne, sous le titre de GARDE NATIONALE.

Le 26 juillet, le général Lafayette, commandant de cette garde, joignit la couleur des lis à celles adoptées, et fit arborer la COCARDE TRICOLORE, comme signe de l'union des TROIS ORDRES et des VERTUS qui en font le patriotisme, savoir :

Le ROUGE, couleur du TIERS-ÉTAT, était emblème du courage qui entreprend; le BLEU, couleur du CLERGÉ, symbolisait la constance qui persévère, et la couleur BLANCHE de la NOBLESSE désignait la pureté

qui justifie (1).

En 1850, quarante-un ans après, jour pour jour, ces couleurs triomphantes reparurent aux cris de LIBERTÉ, et, en trois jours, le despotisme d'alors fut écrasé.

La République succède de nouveau à une monarchie parjure, renversée en une heure par le peuple, qui arbora spontanément l'étendard plébéien; mais sa couleur ne répondait pas à la pureté du triomphe, le gouvernement provisoire reprend avec raison le DRAPEAU TRICOLORE, ce signe de victoire qui doit rester le point de ralliement de tout Français qui porte un cœur libre et patriotique.

Recevez, Monsieur le rédacteur, etc.

J.-M. RAGON.

Lyon, le 29 février 1848.

Dans tous les temps, les peuples ont eu des marques et des couleurs caractéristiques. Dans l'Inde, en Egypte et ailleurs, une marque générale désignait d'abord une nation, et des marques particulières distinguaient ensuite les diverses castes des citoyens. La Grèce et Rome adoptèrent aussi cet usage. Les légions grecques et romaines empruntaient leurs noms soit de la forme de leurs casques ou de leurs boucliers, soit du sujet représenté sur le bouclier ou sur l'armure.

Les Gaulois, assujétis par Jules César, adoptèrent les mœurs, les coutumes et les usages de leurs vainqueurs; mais lorsque le christianisme eut jeté des racines assez profondes pour devenir la religion du plus grand nombre, ils abandonnèrent leurs anciennes marques et leur en substituèrent de nouvelles. Ainsi, les couleurs nationales de nos pères furent successivement la bannière BLEUE de Saint-Martin de Tours; elle remplaça la fameuse chape de saint Martin, sous laquelle marchaient les vassaux des domaines des rois; la bannière ROUGE de Saint-Denis, nommée oriflamme; elle était réputée descendue du ciel et fut adoptée par nos rois quand ils héritèrent des comtes de Vermandois; et ensuite la cornette BLANCHE, qui n'a été adoptée que vers le seizième siècle. C'est du mélange de ces couleurs que, depuis l'hérédité des livrées, celle des rois de France a été composée de bleu, d'incarnat et de blanc, par une sorte de récapitulation de ce qui avait servi à désigner la nation française depuis le commencement de la monarchie.

Au onzième siècle, les seigneurs adoptent les armures de cuir bouilli et

(1) Tel est l'ordre des trois couleurs, la première près la hampe du drapeau. Cependant le dictionnaire de Boiste, édition de 1854, les classe ainsi: rouge, bleu et blanc; celui de l'Académie, dernière édition: bleu, blanc et rouge, comme le dernier drapeau de l'armée, et Vosgien, 4<sup>e</sup> édition, 1844, pavillons colorés: bleu, blanc et rouge.

de fer, et prennent des couleurs et des marques pour se faire reconnaître.

Les Français, après avoir donné naissance à la chevalerie, inventèrent les tournois, ces jeux militaires où la noblesse venait en pompe s'exercer aux combats. Comme il eût été assez difficile, dans la foule des guerriers, de distinguer celui qui se signalait par les plus beaux faits d'armes et d'adjuger le prix, puisque sous le heaume le visage était entièrement caché, on s'avisait d'un expédient: ce fut d'armer son écu et sa cotte d'armes, autre invention de la nation française. Bientôt les couleurs, les armoiries et les devises, conservées dans les grandes maisons comme marques d'honneur, furent adoptées par l'Europe et devinrent le signe distinctif des familles nobles.

Les Maures d'Espagne, auxquels leur religion défendait toute figure et par conséquent les armoiries, inventèrent les inscriptions en devises, les livrées, les applications mystérieuses des couleurs et enfin les chiffres et enlacements de lettres qui, étant arabes et inconnues aux chrétiens, passaient chez eux pour des ornements de fantaisie qu'ils nommèrent arabesques ou moresques. De là une foule de mots tirés de la langue arabe, employés dans l'art héraldique, et qui étaient ignorés en Europe avant les croisades.

C'est au retour de nos guerres d'outre-mer que les grands vassaux commencèrent à donner des livrées à leurs commensaux, et qu'ils adoptèrent la croix sur les enseignes militaires, les armures et les vêtements. Elle fut d'abord de couleur rouge pour les Français, à cause de l'oriflamme, et de couleur blanche pour les Anglais. Ce n'est que sous le règne de Philippe de Valois que les deux nations commencèrent à échanger leurs couleurs. Les rois d'Angleterre prétendaient être les héritiers de la couronne de France, préférablement au comte de Valois; possédant une grande partie du royaume, tenant leur cour à Paris, ayant pris le titre de roi de France, ils en adoptèrent aussi la livrée rouge.

C'est alors que nos souverains furent obligés de changer leur couleur et d'adopter le blanc. Charles VII fut le premier qui employa la cornette blanche pour sa principale enseigne, laquelle remplaça l'oriflamme. Louis XI la retint également, quoique les étendards fussent de couleurs différentes pour le fond, mais toujours avec une croix blanche dessus. Louis XII, dans la campagne qu'il fit contre les Génois, portait une cotte d'armes blanche brodée en or.

Après la croix, on eut recours aux écharpes, qui avaient déjà été en usage dans les douzième et treizième siècles, et qui depuis avaient été nommées bandes pendant la trop longue et malheureuse querelle des maisons de Bourgogne et d'Orléans, sous les rois Charles VI et Charles VII.

Les écharpes furent d'abord de couleur rouge, et ensuite on les porta blanches. Pendant les guerres de religion, on reprit les croix de cette dernière couleur, et les protestants conservèrent l'écharpe. Dès lors, on en

nonement de la France à son caractère, à ses traditions? — Ou bien signifient-ils : science, culture de l'esprit, des arts, de l'industrie, poésie, élévation de l'intelligence ?

Jamais la France n'eut à sa tête un plus splendide résumé de ses nobles facultés et de ses nobles souvenirs !

Courage donc ! — Ce gouvernement fera son devoir ; — que chacun de nous fasse le sien, car le gouvernement désormais, c'est nous tous, c'est la patrie, c'est notre sainte et grande famille !

ANSELME PETETIN.

Nous ne nous lasserons pas de le répéter : le salut de la République dépend de l'ordre. A qui peuvent profiter les troubles, les atteintes à la propriété? Est-ce au peuple? Est-ce au régime nouveau qu'il a fondé? Mais le peuple a besoin que son gouvernement s'installe sur des bases inébranlables. Si ce gouvernement est sans cesse et uniquement occupé de la paix à maintenir sur la place publique, comment pourvoira-t-il aux intérêts des masses qu'il faut immédiatement étudier et satisfaire ?

Donc, et avant toutes choses, union, concorde, confiance ! Quand une machine est livrée aux flammes ; quand les portes d'un atelier sont brisées par une foule égarée, il y a peut-être des citoyens sincèrement dévoués à la République qui, à ce spectacle, doutent de son avenir ; il y en a d'autres qui s'en réjouissent, cachant sous une feinte tristesse des espérances coupables et insensées.

Que le peuple en soit certain, celui qui touche violemment à la propriété, celui qui ose allumer la torche de l'incendie ou lever le marteau du démolisseur, celui-là fait les affaires de tous les partis rétrogrades ; celui-là, autant qu'il est en lui, prépare la voie à des dictatures impossibles ; celui-là retarde l'accomplissement des destinées de la démocratie ; celui-là véritablement trahit la République.

La révolution nouvelle a mis en relief un sentiment qui n'a jamais fait défaut au peuple, mais qu'on lui avait souvent contesté : le sentiment du devoir. Jusqu'ici le peuple avait semblé préoccupé surtout de ses droits ; on a pu voir ces derniers jours combien le sentiment du devoir était profond en lui. C'est que, par une loi providentielle, celui à qui vous rendez l'exercice d'un droit comprend immédiatement le devoir attaché à ce droit. L'enfant de quinze ans descendu dans la rue avec toutes les passions de l'insurrection, dès qu'il a conquis un fusil et qu'il a été placé dans un poste, devient aussitôt la sentinelle de l'ordre. Il est sérieux et inflexible sur la consigne comme un vieux soldat.

Des ouvriers au nombre d'environ 2,000, dit le *Moniteur*, se sont présentés le 29 février sur la place de l'Hôtel-de-Ville, portant une pétition par laquelle ils demandaient que le gouvernement provisoire s'occupât de l'organisation du travail. Une députation de ces ouvriers a été reçue par les membres du gouvernement ; puis M. Louis Blanc s'est présenté sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, et a annoncé aux pétitionnaires la décision prise par le gouvernement.

Il a vivement engagé les ouvriers à reprendre leurs travaux, et à avoir confiance dans le dévouement du gouvernement provisoire, à donner l'exemple de l'ordre et de la modération. Les paroles de l'honorable membre ont été accueillies avec le plus grand enthousiasme. Les ouvriers se sont retirés dans l'ordre le plus parfait, en criant *Vive la République!* et en chantant *la Marseillaise*.

Le citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement à Lyon, s'est rendu hier à la Croix-Rousse avec une partie du comité préfectoral, et escorté par la force publique. Il a été accueilli avec enthousiasme par la population à laquelle il a adressé une vive allocution. Partout il a été salué par les cris unanimes de *Vive la République! Vive Arago!*

Le citoyen commissaire s'est rendu de là à la Guillotière où il a été reçu avec le même enthousiasme.

Il serait utile d'ouvrir des ateliers de travail pour les ouvriers sans ouvrage, comme cela a été déjà pratiqué avec succès à d'autres époques. Il faudrait que ces ateliers fussent peu éloignés de la ville, pour que les travailleurs puissent profiter du voisinage de leur domicile et de la présence de leurs familles, et que leurs familles puissent en même temps profiter des bénéfices de leur travail. Rien ne serait plus facile, et en même temps plus utile, que d'organiser des travaux sur le chemin de fer de Paris à Lyon, dans l'intérieur de la ville et sur les points qui en sont le plus rapprochés. En servant un intérêt particulier, on concourrait ainsi au bien général.

Les travaux des ingénieurs pour la traversée de Lyon doivent être prêts. Il en a été question dans une des dernières séances du conseil municipal. Cette organisation de travaux aurait pour résultat d'ôter une juste raison de se plaindre aux ouvriers sans travail de la ville de Lyon, et de priver les fauteurs de troubles d'un prétexte de désordre.

Un grand nombre de ces hommes qui ont couru les environs de Lyon, portant l'incendie et le pillage avec eux, ont été arrêtés. Une instruction a été commencée. La justice, à Lyon comme à Paris, fera son devoir.

M. Guillet jeune, secrétaire du comité provisoire de Belley, nous communique la note suivante :

La ville de Belley (Ain) vient, à l'instigation d'un comité qu'elle avait nommé, de proclamer la République. Cette manifestation, que l'on réclamait depuis deux jours de l'administration, a enfin eu lieu, et a été saluée de vingt et un coups de canon. La ville a été illuminée.

## Paris, le 29 février 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nos correspondances de Londres nous rapportent qu'aussitôt qu'on y a connu les événements de France, un vaste meeting a eu lieu, et qu'il y a été décidé par acclamation qu'une députation serait immédiatement envoyée à Paris pour féliciter le peuple de la capitale de son héroïsme et de sa victoire, et les membres du gouvernement provisoire du courage avec lequel ils ont accepté la tâche si lourde, si difficile et jusqu'à présent si heureusement remplie de reconstruire le pouvoir.

Les mêmes correspondances nous font savoir que le cabinet anglais n'hésitera pas un seul instant à reconnaître le nouveau gouvernement de la France, aussitôt que son existence lui aura été officiellement et diplomatiquement notifiée.

Nous avons donc, dès à présent, la certitude que l'Angleterre et la France vont se donner la main et renouer les bons rapports que les prétentions de Louis-Philippe sur la couronne d'Espagne convoitée par M. le duc de Montpensier avaient un instant interrompus. Nous ne nous attendons pas à une égale bienveillance de la part des cours du Nord ; mais si nous ne comptons pas sur cette bienveillance, nous ne redoutons pas de leur part des actes d'hostilité.

S'il plait à la Belgique de se donner à la France et de se placer sous sa protection, la France l'acceptera sans doute, mais elle n'ira pas la prendre. S'il plait encore à d'autres fractions de l'Europe qui nous ont jadis appartenu de revenir à nous, la France rentrera avec joie dans ses anciennes possessions. Tel est, nous le croyons, le sentiment qui anime le gouvernement ; mais de ce sentiment à l'esprit de conquête il y a loin, et nous croyons les hommes qui ont pris les affaires trop intelligents pour que cette distance ne soit pas soigneusement maintenue.

Maintenant, si des peuples qui ont été long-temps opprimés, trouvant qu'ils n'ont que trop payé leur dette à la servitude, veulent enfin demander à ceux qui ont jusqu'ici pesé sur eux leur part de liberté, et si ceux-ci, frappés du même aveuglement qui vient de perdre la dynastie de juillet, refusent de la leur faire, la France, qui redevient aujourd'hui ce qu'elle était aux temps glorieux de la République et de l'Empire, se souviendra qu'elle doit son appui et ses sympathies aux nations qui tentent de s'affranchir du joug de la servitude. C'est là la seule chance de guerre que nous apercevions à l'horizon de l'avenir. Si la terrible leçon que la France vient de donner à ce gouvernement qui s'est obstiné dans une folle et inconcevable résistance n'a pas pour effet de faire réfléchir l'Europe, la France fera son devoir. Mais si, comme nous l'espérons, l'Europe, à son tour, comprend que le temps des concessions est enfin venu, la France se félicitera de ce que, par la seule force de ses idées, par la seule autorité de son influence morale, elle aura conduit les nations dont elle est la sœur aînée aux mêmes résultats, aux mêmes

avantages, aux mêmes bienfaits qu'elle aurait pu leur assurer par la seule puissance de ses armes.

— Hier, les membres du gouvernement provisoire réunis à l'Hôtel-de-Ville ont reçu solennellement dans la salle des délibérations M. Richard Rush, ambassadeur des Etats-Unis, accompagné de M. Martin, premier secrétaire d'ambassade, et du major Poussin, qui a long-temps habité la république du nord de l'Amérique. M. Rush a prononcé un discours dans lequel il a offert ses félicitations au gouvernement, et promis l'appui, l'adhésion sincère de son pays. M. Arago a répondu par des protestations de confraternité réciproque, et M. Dupont (de l'Eure) a dit à M. Rush : « Permettez-moi, monsieur, en vous serrant la main, de vous persuader que le peuple français serre la main du peuple américain. »

Ces messieurs sont sortis, reconduits par trois membres du gouvernement provisoire. La garde a présenté les armes, et les cris de *Vive la République des Etats-Unis!* ont salué l'ambassadeur.

Le gouvernement provisoire a reçu hier aussi la visite officielle des ministres de la république argentine et de la république de l'Uruguay.

— Un très grand nombre de généraux et, dit-on, les six maréchaux, ont fait acte d'adhésion à la République. Nous espérons bien que le gouvernement, tout en se félicitant d'un fait général qui prouve la confiance de tous dans la stabilité de la République, ne confiera de commandements qu'aux hommes dont le dévouement lui sera bien démontré.

— Une lettre de Saint-Cloud qui nous est communiquée contient les détails suivants sur la fuite de Louis-Philippe, détails venus de source officielle :

« Le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint étaient cachés ou absents lorsque l'ex-roi est arrivé à Saint-Cloud, le jeudi vers trois heures, escorté de quelques gardes nationaux à cheval et de dragons. Afin de n'être pas inquiété, celui qui les commandait cria que le roi avait abdiqué. L'ex-roi, après être descendu de la petite voiture où il était, a fait demander M. Taher, en priant de lui procurer des chevaux de main. Celui-ci lui ayant répondu qu'il n'en avait pas, Louis-Philippe est monté dans les voitures publiques de l'administration de Siard, qui l'ont conduit à Versailles. Il était accompagné de la reine, du duc, de la duchesse de Montpensier et de la duchesse de Nemours. Il n'est resté au château que trois quarts d'heure. Il a dit à l'adjoint qu'il avait été indignement trompé (historique).

» Le soir, son valet de toilette Provost est arrivé à Saint-Cloud, apportant sous son gilet des chemises pour le roi. Ce valet lui avait dit, le matin même, les larmes aux yeux, qu'il fallait faire des concessions au peuple, que Paris était très agité, etc. Savez-vous ce qu'il lui fut répondu? « Ce sont encore des propos de café ; nous allons les mettre à la raison ; dans quelques heures tout sera calmé. »

— M. le ministre des finances s'attendait à voir, dimanche dernier, les remboursements demandés à la caisse d'épargne de Paris s'élever à la somme de dix millions, et tout avait été prévu pour que cette somme fût remboursée dans le délai accoutumé. Il a donc été très agréablement surpris quand il a vu que les remboursements demandés n'atteignaient même pas le chiffre de deux millions.

La tranquillité et l'ordre se sont si merveilleusement rétablis dans la capitale, qu'il n'est pas à craindre que la panique s'empare des déposants de la caisse d'épargne. Il en sera très certainement de même dans tous nos départements, car dans le plus grand nombre d'entre eux la grande révolution que Paris vient de faire ne cause pas la moindre agitation, quand on y apprendra en même temps l'insurrection, la victoire et l'organisation de la République française. Ce sera, d'ailleurs, un devoir pour tous les citoyens qui sont sincèrement attachés au nouveau gouvernement, et il y en aura bien peu qui ne se serront pas franchement autour de lui, de témoigner de leur confiance dans la solidité de son crédit en se faisant les pensionnaires de la caisse d'épargne, s'ils ne le sont pas encore, ou en continuant à lui porter leurs économies sans paraître douter de sa fidélité à remplir ses engagements envers ses créanciers. C'est un exemple que quelques hommes au cœur bien placé et à l'intelligence élevée ont déjà donné à Paris, et nous sommes certains qu'il sera suivi partout.

— Le service a recommencé dès hier sur le chemin de fer du Nord, et si la prudence a voulu qu'il se fit avec un peu plus de lenteur que de coutume, il n'en a pas moins eu lieu avec une sûreté parfaite pour les voyageurs qui ont circulé sur la ligne depuis la frontière de Belgique jusqu'à Paris. Le service entre Amiens et Boulogne n'a pas un seul instant rencontré le moindre obstacle, et ce chemin de fer n'a pas eu à subir le moindre ravage. A l'exception du chemin de fer de Rouen, qui, sous très peu de jours, pourra être de nouveau exploité depuis Rouen jusqu'à Bezons (à seize kilomètres de Paris)

porta deux, l'une à droite et l'autre à gauche, qui venaient se croiser sur l'estomac et sur le dos. La première était de la couleur nationale, et l'autre était de la couleur qu'il plaisait au commandant de lui donner, afin de pouvoir reconnaître ses soldats, qui n'étaient presque jamais vêtus d'une manière uniforme.

Charles IX et Henri III reprirent l'écharpe rouge, et c'est pour cela que Henri IV choisit l'écharpe blanche, couleur adoptée par tous les protestants.

Outre les deux écharpes, les soldats en avaient encore une troisième appelée *bandoulière*. Elle était de buffle et contenait plusieurs étuis renfermant des charges de mousquet. Pour débarrasser le soldat d'un gênant attirail, on jugea à propos de supprimer une de ces écharpes. Ce fut la nationale, qui ne resta plus qu'aux enseignes, où elle subsistait encore sous le nom de *cravatte*. C'est pour y suppléer que, sous Louis XIII, les soldats attachèrent une touffe de rubans à leur chapeau. Telle est l'origine de la *cocard*, ainsi nommée parce que, semblable à la crête du coq, le soldat qui la porte doit être fier de sa parure et en avoir la démarche plus hardie.

L'écharpe d'ordonnance fut néanmoins conservée jusqu'à ce que l'uniformité des habits se fût établie, et les colonels firent porter les couleurs de leurs livrées aux soldats qu'ils commandaient, c'est-à-dire que chaque colonel donnait à son régiment la couleur de son écharpe.

A cette mode succédèrent les *aiguillettes* (ou nœuds d'épaule), auxquelles chaque commandant donna sa couleur. Les gardes du corps de Louis XIV suivaient cet usage. Ils n'avaient point d'uniforme déterminé, et portaient seulement les livrées de leurs capitaines dans les nœuds de rubans de l'épaule et de la cravatte, dans le haut-de-chausses et dans la bandoulière, qui était un tissu d'argent et d'une couleur quelconque. Les couleurs des quatre compagnies des gardes du corps venaient des livrées de leurs premiers capitaines.

L'écharpe militaire n'a pas cessé d'être employée par les troupes étrangères ; elle est encore portée par les officiers allemands, prussiens, suédois, anglais et russes. Nous l'avons remplacée par des *épaulettes* et surtout par la *hausse-col*.

Dans la guerre de 1701, les armées combinées de France et d'Espagne portaient la cocarde rouge et blanche. Lorsque les régiments reçurent un uniforme fixe et déterminé, on adopta pour les revers et les parements les couleurs des colonels, et ces derniers ne firent porter leurs livrées que par les tambours et les musiciens qu'ils payaient. L'ancien régiment de Piémont fut long-temps connu sous le nom de *bande noire*, qui lui fut donné parce que son écharpe d'uniforme et ses drapeaux étaient croisés de noir. Cette couleur était celle de la livrée des premiers colonels de ce régiment, qui étaient de la maison Cossé-Brissac, et, depuis l'uniformité des troupes, les officiers et soldats, ne portant plus l'écharpe noire, et voulant conserver leur livrée, adoptèrent le parement de cette couleur.

Les couleurs nationales de France ont donc été successivement le *bleu*, le *rouge* et le *blanc*, couleurs de la livrée de ses rois. Lors du mariage de Louis XIV, le galon de la livrée royale était, à ces trois couleurs, en échequier à carreaux opposés les uns aux autres. Les tapisseries de la couronne indiquent positivement ce fait. Depuis ce mariage, le galon fut remplacé par celui que nous voyons aujourd'hui, où ne figurent que le blanc et le rouge.

Clovis, se faisant chrétien, abandonna les insignes des Romains et des Francs, auxquels il substitua l'enseigne *bleue* unie, en l'honneur de saint Martin de Tours, dont les reliques suivaient ordinairement les armées. Cette enseigne, semblable au *labarum* de Constantin et de ses successeurs, ressemblait aux bannières employées dans les processions. Ces dernières, qui maintenant ne signifient plus rien, étaient utiles aux temps où les bourgeois des communes, divisés alors par paroisses, se rendaient au camp du roi avec le curé à leur tête. Chaque pasteur faisait porter devant lui une bannière représentant le saint de son église, afin de pouvoir, en cas de besoin, rallier ses ouailles. L'enseigne de saint Martin fut en si grande vénération que pendant long-temps les rois allèrent eux-mêmes la lever, et la remettaient à un officier aussi distingué par son courage que par sa naissance, pour être portée en leur nom. Les comtes d'Anjou ont été les premiers ou du moins les plus anciens porteurs de cette bannière, non en qualité de grands-sénéchaux de la couronne, mais parce qu'ils étaient devenus les protecteurs de l'église de Saint-Martin de Tours.

Rien n'est immuable ; tout tend à une dégénération plus ou moins prompte, et tout doit périr. Les choses les plus respectables ont leur commencement, leur accroissement et leur fin. En effet, les premiers rois de la troisième race, n'ayant plus que la suzeraineté sur l'Anjou et la Touraine, et étant d'ailleurs assez éloignés de cette dernière province, perdirent de leur dévotion pour saint Martin ; et ce refroidissement devint tel, qu'ils firent choix d'un autre patron dont l'église fut plus rapprochée du lieu de leur résidence. Les rois, depuis Hugues Capet, ayant fixé leur séjour à Paris, adoptèrent saint Denis pour patron de la capitale, et cet apôtre devint bientôt le patron de tout le royaume.

De là l'usage, pour les monarques français, de prendre pour leur cri d'armes : *Montjoie Saint-Denis*. Louis-le-Gros, le premier qui l'employa, s'étant déclaré principal avoué du nouveau patron, prit la couleur de la bannière du saint, qui devint celle du royaume. Ce fut en 1124 que ce prince se rendit à l'abbaye de Saint-Denis, et qu'il y leva l'oriflamme, nom donné à cette nouvelle enseigne, à cause de sa couleur rouge, qui était celle adoptée par les bannières des églises dédiées aux martyrs. Le seigneur chargé de la porter se tenait si honoré de cette commission, qu'en recevant ce dépôt, il le passait à son cou et s'en faisait une écharpe. Il faut donc présumer que l'oriflamme n'était pas montée sur sa pique tant qu'elle resta dans l'abbaye de Saint-Denis. Elle fut perdue en 1504, à la bataille de

Mons-en-Puelle. Anceau de Chevreuse était chargé de la porter. Il mourut en la défendant. Sous Charles VI, la dévotion pour l'oriflamme était bien tombée, puisqu'elle resta long-temps en dépôt chez Guillaume des Bordes, et que le roi, d'après la demande qui lui en avait été faite, chargea Huria sire d'Aumont, de la replacer à l'église de Saint-Denis. Enfin, l'usage de la porter paraît avoir cessé sous Charles VII.

Outre cette bannière, les rois, en allant à la guerre, faisaient toujours déployer devant eux le *pennon royal*, petite enseigne carrée de couleur *bleue*, semée de fleur de lis d'or. Il y a apparence que l'*étendard* de France, première enseigne séculière de la nation, était pareil au *pennon*, puisqu'on les confondait souvent ensemble, et qu'on ne les reconnaissait que par l'endroit où ils étaient placés : le pennon près du roi, et l'*étendard* à la tête du corps de troupes le plus distingué de l'armée.

Les princes français ne prirent pas toujours le blanc ni les fleurs de lis pour leur couleur et leur marque distinctives. Ils avaient, au contraire, des emblèmes particuliers et une couleur dont ils faisaient choix. Charles VII fit, en 1449, son entrée dans la ville de Rouen, précédé d'une enseigne de *velours azuré* semée de fleur de lis et d'une autre de *satin cramoisé* semée de *soleils d'or*, qui étaient le symbole de ce prince.

Louis XI, n'étant que dauphin, portait, sur champ rouge, un *cygne* placé entre les lettres K et L, monogramme des noms de sa maîtresse.

Charles VIII prenait pour emblème un *cerf*.

Louis XII avait adopté le *porc-épic*. Quand ce prince fit la guerre aux Génois, l'un de ses étendards était de *velours écarlé*, semé d'*abeilles d'or*. François I<sup>er</sup> avait pris la *salamaandre* ; Henri II, des *croisants* ; Henri III, *trois couronnes* ; Henri IV, la *massue d'Hercule* ; et, enfin, Louis XIV, un *soleil*, avec la fameuse devise : *Nec pluribus impar*.

Ainsi, pour nous résumer, la nation française a *trois couleurs nationales* que ses rois ont successivement changées : d'abord, le *bleu*, tant que le bannière de saint Martin a été leur enseigne ; le *rouge*, pendant le temps qu'ils se sont servis de l'oriflamme de saint Denis, et le *blanc*, quand leur dévotion s'est tournée vers la Vierge et qu'ils ont été obligés de se distinguer d'avec les Anglais, dont ils prirent la couleur.

En terminant cet article, je ferai seulement remarquer que Charles VII est le premier qui ait changé la croix rouge de la nation en une croix *bleue* ; qu'il prit une cornette de la même couleur ; qu'elle remplaça les bannières et les pennons ; que la croix rouge, dans les guerres de religion, fut reprise par les catholiques, et la croix *bleue* par les protestants ; que la couleur *blanche*, reprise par Louis XVIII et continuée par Charles X, était la moins ancienne en France.

Ainsi, le drapeau *tricolore* est donc, à plus d'un titre, le drapeau national des Français.

toutes nos voies de fer en communication avec la capitale fonctionnent très régulièrement, et tout garanti que la circulation n'y sera plus désormais interrompue.

Deux malfaiteurs qui tentaient de s'introduire cette nuit dans la gare du chemin de fer du Nord pour y mettre le feu ont été pris en flagrant délit et passés par les armes. De pareils actes de justice sommaire ont eu lieu depuis trois jours dans la banlieue de Paris, qui, grâce à l'énergie qu'on a montrée pour y rétablir l'ordre, commence à jouir de la même tranquillité que Paris.

Il y a eu dans tous les temps, entre les bourses de Paris et de Londres, des rapports tels que les événements qui affectaient l'une devaient nécessairement réagir sur l'autre. On devait donc s'attendre à voir la bourse de Londres éprouver une secousse très forte à la nouvelle de tout ce qui s'était passé à Paris. Il n'en a rien été. A la dernière bourse de Londres, les consolidés n'ont baissé que de 1/10. Cela est de bon augure pour la bourse de Paris, qui se rouvrira demain.

Toutes les industries, toutes les professions reprennent leurs outils et se remettent au travail. On a commencé ce matin à repaver la capitale, et, d'ici à très peu de jours, on ne s'apercevra plus qu'un grand événement vient de s'y accomplir qu'aux actes par lesquels le nouveau gouvernement va continuer à faire sentir son action et sa bienfaisante influence.

La garde municipale de Paris a été licenciée; elle devait l'être après la part malheureuse qu'elle a prise aux événements qui ont précédé le triomphe de la cause populaire. On aurait tort de conclure de là que la gendarmerie des départements ne sera pas conservée avec son organisation actuelle et l'uniforme qu'elle a toujours porté. Les services que les gendarmes rendent dans nos campagnes sont inappréciables, et le nouveau gouvernement est bien décidé à ne pas se passer de son concours, plus utile et plus nécessaire aujourd'hui qu'il n'a jamais été.

C'est jeudi prochain que la statue d'Armand Carrel sera solennellement transférée au Panthéon. On pense qu'il en sera de même pour celle de Godefroy Cavaignac, qui, comme Carrel, consacra son intelligence et sa vie à la cause républicaine. Nous espérons qu'on ne mettra pas davantage en oubli le regrettable député de la Sarthe, Garnier-Pagès.

Les enrôlements reçus pour les 24 bataillons de garde nationale mobile décrétés par le gouvernement provisoire dépassent de beaucoup le chiffre de 23,000 hommes qui sera nécessaire pour la formation de ces bataillons. Aussitôt qu'ils seront organisés, on les emploiera au service que faisait autrefois la garde municipale, ser vice auquel il est urgent de pourvoir pour soulager la garde nationale astreinte à monter la garde deux fois par semaine aussi longtemps que la tranquillité de Paris sera confiée exclusivement à sa garde.

Tous les chefs de la garde nationale de Paris vont être changés, et il serait même plus vrai de dire qu'ils le sont déjà. Il importe qu'il en soit de même dans les départements. Il faut qu'aux hommes qui n'avaient pas jusqu'à ce moment donné des gages sérieux à la cause républicaine, on substitue partout des hommes qui depuis longtemps ont fait leurs preuves. La nouvelle forme de gouvernement ne s'établira en France d'une manière sérieuse qu'à cette condition.

On a remarqué, avec une surprise que tous les honnêtes gens comprendront sans peine, que MM. Rosemond de Beauvallon et d'Ecqueville, condamnés pour faux témoignage à la suite du duel Dujarric, avaient reparu, depuis trois jours dans les rues de Paris. Voici comment on explique leur réapparition :

A la suite de la victoire du peuple, des amis de ces deux condamnés se sont rendus à la Conciergerie, où ils étaient détenus, demandant leur mise en liberté, attendu qu'ils les considéraient comme des détenus politiques. Le directeur de la Conciergerie ayant refusé de céder aux instances qui étaient faites auprès de lui, les amis de MM. Rosemond de Beauvallon et d'Ecqueville se rendirent à la préfecture de police et en rapportèrent bientôt un ordre d'élargissement signé nous ne savons par qui.

On nous assure que le gouvernement provisoire, ayant appris que ces deux escrocs du grand monde avaient recouvré leur liberté, a donné l'ordre de les rechercher immédiatement et de les diriger sur une maison centrale. Nous applaudissons à cette décision si elle a été prise; si elle ne l'a pas été, nous demandons qu'elle le soit sans aucun retard. Ce serait un scandale que la mise en liberté de gens qui ont été si justement flétris et condamnés, et la bienveillance du gouvernement provisoire de la République doit nécessairement se réserver pour d'autres hommes.

Nous comptons qu'il nous sera permis prochainement d'annoncer que MM. d'Ecqueville et Beauvallon sont de nouveau sous les verroux.

### CANTATE RÉPUBLICAINE

Dédiée à la Garde Nationale de Lyon.

Salut, ô glorieuse aurore  
Qui nous annonce un jour si beau!  
Salut, ô pourpre qui colore  
Les plis de notre vieux drapeau!  
Gloire à Paris, ville héroïque!  
Au tombeau de la royauté!  
Vive à jamais, vive la République,  
La liberté, l'égalité,  
La paix et la fraternité!  
  
République, ô mère chérie!  
A toi notre sang, nos trésors!  
Enfants d'une même patrie,  
Restons unis, nous serons forts.  
Veillons d'un cœur patriotique  
Au bonheur de l'humanité.  
Vive à jamais, vive la République,  
La liberté, l'égalité,  
La paix et la fraternité!  
  
Si quelque tyran, dans sa haine,  
Osa se lever contre nous,  
L'avant-garde Républicaine  
Le verrait bientôt à genoux.  
Brisons tout pouvoir despotique;  
Plus de rois! plus de royauté!  
Vive à jamais, vive la République,  
La liberté, l'égalité,  
La paix et la fraternité!  
  
Peuples qui des rois de la terre  
Subissez le joug oppresseur,  
La République est votre mère  
Comme la France est votre sœur!  
Vers sa fin tout pouvoir inique  
Marche d'un pas précipité...  
Vive à jamais, vive la République,  
La liberté, l'égalité,  
La paix et la fraternité!

Lyon, le 27 février 1848.

GILBERT RANDON.

Viennent d'être nommés commissaires du gouvernement, pour l'administration des départements suivants, les citoyens :

- Aube. Labosse et Crevat.
- Bouches-du-Rhône. Emile Ollivier.
- Calvados. Marie et Aumont-Thiéville.
- Côtes-du-Nord. Couard.
- Finistère. Hippolyte Tassel.
- Gard. Teulon.
- Haute-Garonne. Joly.
- Loir-et-Cher. Germain Sarrut.
- Loire. Baune.
- Loire-Inférieure. Guépin.
- Lot-et-Garonne. Gaspard Dubruel.
- Maine-et-Loire. Bordillon.
- Manche. Havin.
- Nord. Delécluze et Antony Thourlet.
- Bas-Rhin. Liechtenberger.
- Haut-Rhin. Struch, Rossée, Kœchlin, Chauffour et Zickel.
- Rhône. Emmanuel Arago et Baune.
- Haute-Saône. Boileau.
- Seine-Inférieure. Deschamps.
- Deux-Sèvres. Maichain.
- Var. Emile Ollivier.
- Yonne. Robert.

D'autres nominations vont suivre; elles seront complétées très prochainement.

### Pièces officielles.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

#### Proclamations du gouvernement provisoire.

Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui; Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs;

Que la question du travail est d'une importance suprême; Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail;

Le gouvernement provisoire de la République arrête :

Une commission permanente, qui s'appellera *commission du gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer quelle importance le gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *commission du gouvernement pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président, un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission. Le siège de la commission sera au palais du Luxembourg.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le gouvernement provisoire de la République, Considérant que des plaintes, reconnues légitimes, s'élèvent depuis longtemps contre l'insuffisance et le mode de composition de la ration des marins employés au service de la flotte, et que l'humanité est ici d'accord avec l'intérêt bien entendu de la nation pour appeler sur ce point essentiel la juste sollicitude du gouvernement,

Décède : Art. 1<sup>er</sup>. Des mesures seront immédiatement prises à l'effet d'introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République toutes les améliorations qu'il comporte.

Art. 2. Le ministre provisoire de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le ministre provisoire de la marine et des colonies arrête ce qui suit : M. Marec, maître des requêtes au conseil d'état, sous-directeur au ministère de la marine, est nommé directeur du personnel et des opérations maritimes.

D'autres arrêtés nomment M. Mestre (Henri-Joseph), commissaire de la marine, sous-directeur des colonies, directeur des colonies, en remplacement de M. Galos, et M. Hennequin (Alfred), sous-chef de bureau, chef du cabinet du ministre.

Un arrêté de M. Arago décide que la direction de la comptabilité et du contrôle central formera, comme précédemment, deux divisions distinctes. M. Blanchard, chef de division, est chargé de la division de la comptabilité. M. Morin, contrôleur en chef, est chargé de la division du contrôle central.

M. Marc Caussidière est nommé par M. le maire de Paris son délégué provisoire à l'administration de la police du département de la Seine.

Par arrêté en date du 23, le ministre de la marine et des colonies a désigné pour remplir auprès de lui les fonctions d'aides-de-camp, MM. Bosse, capitaine de corvette, et Pigeard, lieutenant de vaisseau. M. Bourgeois, lieutenant de vaisseau, commandant le bâtiment à vapeur *le Pélican*, actuellement en mission à Paris, a été appelé à remplir provisoirement les mêmes fonctions.

Est nommé officiellement : Procureur-général près la cour de Rouen, M. Sénard.

Sont nommés : Avocats-généraux près la cour d'appel de Paris. M. Moulin, avocat, en remplacement de M. Bresson; M. Flandin, avocat, en remplacement de M. Leullion de Thorigny; M. Pinard, avocat, en remplacement de M. Poinot, appelé à d'autres fonctions; M. Durand-Saint-Amand, avocat, en remplacement de M. Hély-d'Oissel.

Sont nommés : Substituts du procureur-général près la cour d'appel de Paris, M. Gouin, substitut près le tribunal de première instance, en remplacement de M. Tardif, appelé à d'autres fonctions; M. Chamailard, avocat, en remplacement de M. de Gérando; M. Leblond, avocat, en remplacement de M. Persil; M. Metzinger, avocat, en remplacement de M. Persil; M. Barbier, avocat, en remplacement de M. Rabou; M. Metzinger, avocat, en remplacement de M. Croissant.

Sont nommés : Substituts près le tribunal de la Seine, M. Syrot, avocat, en remplacement de M. Gouin; M. Sainte-Beuve, juge au tribunal de Bayeux, en remplacement de M. Charencey; M. Hello, avocat, en remplacement de M. Brochant de Villiers; M. Lévesque, avocat, en remplacement de M. Mahou; M. Portier, avocat, en remplacement de M. Boselli; M. Sallé, avocat, en remplacement de M. Camusat de Busserolles; M. Yvert, avocat, en remplacement de M. Dupaty; M. Rodrigues, avocat, en remplacement de M. Roussel; M. Isambert, avocat, en remplacement de M. Sannac; M. Dupré-Lassalle, substitut à Orléans, en remplacement de M. Delalain; M. Eugène Avond, avocat, en remplacement de M. Saillard, appelé à d'autres fonctions; M. Haquin, avocat, en remplacement de M. Amelot de la Rousille; M. de Jony, avocat, en remplacement de M. Lafaulotte; M. Fulchaire-Didier, avocat, en remplacement de M. Marcellin; M. Abattucci, avocat, en remplacement de M. Asse.

M. Chrestien de Poly, substitut près le tribunal de première instance de Mantes, est nommé commissaire du gouvernement près le même siège.

Par arrêtés du 28 du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,

M. Roussel est rétabli dans l'emploi de vice-recteur de l'académie de Paris, en remplacement de M. Giraud, démissionnaire; M. Orfila est révoqué de ses fonctions de doyen de la faculté de médecine de Paris; M. Dufilhol, ancien recteur de l'académie de Rennes, est nommé recteur

de l'académie de Montpellier, en remplacement de M. Théry, appelé à d'autres fonctions; M. Bérard, professeur de chimie générale et de toxicologie à la faculté de médecine de Montpellier, est rétabli dans les fonctions de doyen de ladite faculté, en remplacement de M. Ribes.

Par arrêté de M. Carnot du 28, les ci-devant collèges royaux porteront désormais le nom de lycées. Les lycées de Paris prendront les noms ci-après désignés, savoir : le collège Louis-le-Grand, lycée Descartes; le collège Henri IV, lycée Corneille; le collège Saint-Louis, lycée Monge; le collège Bourbon, lycée Bonaparte (son ancien nom); le collège Charlemagne, lycée Charlemagne.

Les renseignements suivants sont extraits de la partie non officielle du *Moniteur* :

MM. Félix Bouvier, Dumon (Alexandre de Montaigu), Charles-Antoine Maurin, ayant usurpé des titres qui ne leur appartenaient pas et fait insérer dans les journaux une note fautive sur la composition du gouvernement provisoire, ont été expulsés de l'Hôtel-de-Ville. Une information est commencée par le ministre de la justice.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, Attendu les circonstances de force majeure qui, depuis mardi 22 de ce mois, ont empêché à Paris les inventeurs brevetés d'acquiescer les annuités de leurs brevets arrivées à échéance;

Arrête : Les inventeurs brevetés qui, depuis le 22 de ce mois, n'auront pu acquiescer à Paris les annuités de leurs brevets dans les délais fixés par la loi du 5 juillet 1844, seront relevés de la déchéance encourue, aux termes de ladite loi, en justifiant de l'acquiescement de ces annuités avant une époque qui sera ultérieurement fixée.

Paris, le 25 février 1848.

### BETHMONT.

Par un arrêté de M. Thierry, membre du conseil municipal de Paris, désigné pour l'organisation du service des hôpitaux, le conseil-général des hospices est dissous, et la commission administrative est maintenue dans l'exercice de ses fonctions.

Le maire de Paris rappelle au public qu'aux termes d'une ordonnance de police qui est maintenue, les placards de l'autorité sont les seuls qui doivent être imprimés sur *papier blanc*.

### SOUSCRIPTIONS POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

1<sup>re</sup> liste de la section de la garde nationale du Palais-Grillet, livrée à la mairie : MM. Corbeau, capitaine en premier, 5 f. — Pompidor, capitaine en second, 5 f. — Anhequin, lieutenant en premier, 5 f. — Lallemand, sergent-major, 5 f. — Huttet, sergent-fourrier, 5 f. — Sornin, sergent-fourrier, 5 f. — Henry, caporal, 1 f. — Dupont, 5 f. — Dumas, 1 f. — Antoine, 1 f. — Nathan, 5 f. — Riche, 2 f. — A. Kollen, 5 f. — Garnier, 2 f. — Auger, 5 f. — Meyer, 5 f. — Buchu, 5 f. — Pinet, 2 f. — Rubatel, 2 f. — Marduel, 5 f. — Reverdi, 1 f. — Andrieu, 2 f. — Girodon, 1 f. — Guy, 1 f. — Prevenaz, 2 f. — Brosson, 1 f. — Perret, 1 f. — Guéringot, 1 f. — Merle, 1 f. — Berthier, 5 f. — Villard, 50 c. — Ricon, 50 c. — Vernède, 2 f. — Lepelys, 1 f. — Lachanal, 2 f. — Calvet, 2 f. — Bersat, 2 f. — Lafey, 1 f. — Pitiot, 1 f. — Comte, 5 f. — Duplat, 2 f. — Baumann, 1 f. 50 c. — Vernange, 5 f. — Rur-noud, lieutenant en second, 5 f. Total : 114 f. 50 c.

### SOUSCRIPTION OUVERTE POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL AUX BUREAUX DU CENSEUR.

MM. Grégoire Giraud, négociant, 1,000 f. — Crombak et Grukiemer, marchand de nouveautés, 400 f. — Administration du *Censeur*, 500 f. — M<sup>lle</sup> Baudier, 40 f. — Rochat, commis légiste, 50 f. — Paréat, 20 f. — Galle, teneur de livres, 20 f. — Le docteur Diday, 200 f. — Auguste Geirin, 25 f. — Cholton, 1 f. Total : 4,282 f.

### Chronique.

Nous recevons aujourd'hui une lettre signée de plusieurs citoyens qui demandent que le costume de la garde nationale soit composé d'une blouse bleu clair serrée par une ceinture aux couleurs nationales et d'un pantalon bleu clair. Nous espérons qu'on prendra bientôt une décision à cet égard.

La disposition des couleurs de la cocarde nationale occupe tout le monde; nous avons visité hier, à l'Hôtel-de-Ville, le musée Rosaz, afin d'avoir des données précises. La cocarde que le citoyen Rosaz portait sous la République, et qui est déposée dans son musée, est disposée de la manière suivante :

Le blanc au milieu; le bleu joignant le blanc et formant le petit cercle; le rouge formant le grand cercle extérieur; ce dernier plus large.

On sait que le spirituel collectionneur Rosaz peut faire autorité en pareille matière.

Le citoyen Aristide Doncieux a été nommé commandant de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Voici la composition de l'état-major de la garde nationale de Lyon :

Capitaines-adjudants de place. — Marinier, Faure. Adjudant. — Tourrés.

Secrétaires. — Blanc, Payan, Niboyer, Rigod, Dourtet.

Dans la séance du 1<sup>er</sup> mars, la chambre des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon a voté la somme de DEUX MILLE FRANCS, pour être versée dans la souscription ouverte par l'administration municipale. Des listes particulières sont en outre ouvertes dans les études des notaires.

Le maire provisoire de Lyon a fait placarder hier les deux affiches suivantes :

#### GARDE NATIONALE LYONNAISE. — ORDRE.

Les capitaines commandant les compagnies devront envoyer chaque jour, et jusqu'à nouvel ordre, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, dix hommes armés qui devront servir à l'organisation des postes et piquets de la ville.

L'heure de la réunion est fixée à onze heures et demie très précises.

Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 1848.

Le capitaine d'artillerie, chef d'état-major provisoire de la garde nationale, CIOLAT.

Le comité-général, sur la proposition de son comité des finances, ouvre une souscription patriotique. Elle sera destinée à aider la commune dans la tâche immense imposée par des circonstances qui ont momentanément paralysé le travail.

La souscription est ouverte à l'Hôtel-de-Ville, bureau du secrétariat, et chez tous les notaires de la ville.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 1<sup>er</sup> mars 1848.

#### Le maire provisoire, LAFOREST.

Le pont Louis-Philippe, à Saint-Clair, a été baptisé par les Lyonnais le pont de la République.

Le pont de Nemours a été de même baptisé le pont de la Liberté.

Voici un extrait des registres des délibérations de la cour d'appel de Lyon :

« Aujourd'hui 1<sup>er</sup> mars 1848, la cour d'appel de Lyon, réunie en la chambre du conseil, sur la convocation et sous la présidence de M. Chrusse, président premier en ordre, remplissant les fonctions attribuées au premier président, a délibéré sur la souscription ouverte par le comité-général de Lyon en faveur des ouvriers. » La cour, après avoir entendu M. le procureur-général en ses conclusions conformes, et après en avoir délibéré, a voté à l'unani-

mité une souscription de la somme de quinze cents francs, à prendre sur ses fonds particuliers, laquelle somme sera immédiatement adressée par le questeur de la cour au comité-général.

» Extrait certifié conforme :  
» Le greffier en chef de la cour, BONJOUR. »

— M. François, doyen de la faculté des lettres, nous adresse la lettre suivante :

« Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 1848.

» Monsieur le rédacteur,

» Je vous prie d'annoncer dans le plus prochain numéro de votre journal que les cours de la faculté des lettres, qui ont été suspendus cette semaine par une décision de M. le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes, seront repris le jeudi 9 mars, dans l'ordre suivant :

- » Les cours de philosophie et de littérature ancienne, le jeudi 9;
  - » Le cours d'histoire, le vendredi 10;
  - » Les cours de littérature française et de littérature étrangère, le samedi 11.
- » Agrérez, etc. »

### Spectacles du 2 mars 1848.

**GRAND-THÉÂTRE.** — 2<sup>e</sup> séance donnée par M. Philippe Talon, prestidigitateur.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — Un Soufflet, vaudeville. — La Savonnette impériale, vaudeville. — Une Volonté de femme, vaudeville. — La Lyonnaise, chant patriotique.

La caisse d'épargne de Paris, qui craignait une demande de remboursement de dix à douze millions, n'a eu que pour dix-huit cent mille francs de demandes.

### Nouvelles diverses.

Nous recevons communication d'une nouvelle importante. On nous assure qu'une réunion de tous les représentants des états étrangers a été tenue chez l'un d'eux. Le corps diplomatique a pris la résolution suivante :

« Reconnaissant l'unanimité du mouvement qui vient de s'opérer et les apparences de force et de stabilité que puise le gouvernement provisoire dans l'élan unanime de la population, les représentants des cours étrangères ont résolu de rester à leur poste jusqu'à décision contraire de leurs cours respectives. »

La personne qui nous transmet cette nouvelle ajoute :  
« Les termes de la résolution du corps diplomatique sont si favorables à la cause révolutionnaire, qu'il n'est pas douteux que la reconnaissance de la République française par les cours étrangères ne doive suivre immédiatement. »

— Nous avons rencontré plusieurs groupes nombreux saluant un officier supérieur des cris de *Vive le général Thiard!*

Nous croyons pouvoir affirmer que le général que la foule saluait ainsi est le général Piat.

Ce brave se trouvait le 24, à sept heures du matin, en grand costume, à la tête du faubourg Saint-Antoine. A midi, nous l'avons vu entrer à l'Hôtel-de-Ville, où siégeait encore M. de Rambuteau.

— Parmi les nombreux actes de patriotisme et de dévouement qui

se sont produits dans la journée du 24, nous devons signaler le fait suivant à la reconnaissance publique.

On venait de trouver à l'état-major de la garde nationale une assez grande quantité de fusils; mais là comme ailleurs la poudre manquait et rendait inutile la découverte qu'on venait de faire. Un homme courageux, le citoyen Piquot, un de nos peintres en lettres les plus renommés, guidé par la pensée que là où se trouvait une agglomération d'armes aussi considérable devaient se trouver aussi les munitions nécessaires pour les utiliser, se mit en recherche et finit par découvrir une pièce obscure, véritable sainte-barbe, où se trouvaient symétriquement rangés et superposés vingt-cinq mille paquets de cartouches et deux barils de poudre. A cette nouvelle, la foule se précipite, et il est impossible de dire ce qu'il fallut alors de force et de courageux dévouement au citoyen Piquot pour contenir cette irruption d'hommes sans précautions, qui pouvait déterminer une catastrophe horrible. Aidé d'un de ses amis, il suffit à défendre l'accès du terrible réduit, et distribua pendant deux heures aux citoyens armés sa redoutable découverte. Un pareil fait est au-dessus de tout éloge, et méritera à son auteur la reconnaissance de ses concitoyens.

— Le général de Courtais, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, a assisté ce matin, avec plusieurs officiers d'état-major et un détachement de la 3<sup>e</sup> légion, au service funèbre qui a été célébré à l'église des Petits-Pères pour les victimes des trois glorieuses journées de février. Le commandant supérieur a fait compliment à M. l'abbé Desgenettes, curé de cette paroisse, de s'être montré en soutane pendant le combat pour administrer des soins aux blessés.

Des services semblables ont été célébrés dans toutes les églises de Paris par ordre de l'archevêque, et tous les citoyens, sans distinction, se sont empressés de prendre part aux quêtes nombreuses qui ont été faites au profit des blessés. (Moniteur.)

— Bonnes nouvelles de Dijon, Cherbourg, où les officiers ont crié *Vive la République!* de Caen, Forbach, Dinan, Domfront. A Sedan, au dernier départ, on détruisait l'hôtel de M. Cunin-Gridaine, qui a dû gagner l'Angleterre. On croyait que la colère populaire s'arrêterait là. A son passage à Reims, le 26, le courrier a appris que la veille son collègue, le nommé Martin, avait été retenu sept heures par le sous-préfet de cette ville. Après ce retard, le courrier avait pu continuer sa route. A Strasbourg, on ne connaissait, le 25 à quatre heures, que la dépêche annonçant l'abdication du roi et la formation d'un ministère Barrot. A Nancy, la population attendait avec anxiété le courrier. A Bordeaux, le 25, la dépêche télégraphique annonçant la proclamation de la République a été affichée à deux heures, aux cris de *Vive la République!* La garde nationale se rassemblait.

Bonnes nouvelles de Poitiers, de Tours, de Mâcon, où on criait *Vive Lamartine!* de Châlons, d'Auxerre et de Joigny; de Nantes, d'Angers, du Mans, de Roanne, de Moulins.

— A Limoges, la République a été reçue avec enthousiasme. On nous cite un épisode que nous devons répéter ici. Les ouvriers ont voulu délivrer les 37 condamnés de Buzençais, détenus dans la maison centrale. Les autorités provisoires s'y sont énergiquement refusées, et ont répondu qu'il fallait attendre la décision du gouvernement provisoire à cet égard. Seulement elles ont résolu la translation des prisonniers de la maison centrale à la prison de la Visitation, et trois mille ouvriers ont escorté ces prisonniers, passant ainsi d'une

prison dans une autre où ils devaient être soumis à un meilleur régime. Il y a là un esprit d'ordre que nous aimons à constater, puisqu'il témoigne d'un grand progrès chez les classes laborieuses.

— Nous recevons communication de la lettre d'adhésion adressée aujourd'hui par M. le maréchal Bugeaud au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,  
» Les événements qui viennent de s'accomplir, le besoin d'union générale pour assurer l'ordre à l'intérieur et l'indépendance à l'extérieur, me font un devoir de mettre mon épée au service du gouvernement qui vient d'être institué.

» J'ai toujours considéré comme le plus saint des devoirs la défense du territoire et de la patrie.

» Je vous prie de m'accuser réception de cette déclaration et de recevoir l'assurance de ma haute considération.

» Signé D. D'ISLY. »

— MM. Michelet et Quinet, sur l'invitation de M. le ministre provisoire de l'instruction publique, continueront leur enseignement au collège de France. Leurs premières leçons auront lieu au commencement de la semaine prochaine.

— Tous les théâtres de Paris ont déjà donné ou annoncent des représentations au profit des blessés des 22, 23 et 24 février, ou des familles qui ont perdu quelqu'un des leurs dans ces mémorables journées. Le Théâtre-Français a donné hier soir, lui, une représentation gratuite. A l'entrée du vestibule, un plat d'argent était destiné aux offrandes en faveur des victimes. La recette s'est élevée à 884 fr.

— RAPPROCHEMENTS. — Un mois après la chute du dey d'Alger, Charles X perd sa couronne.

Un mois après la prise d'Abd-el-Kader, Louis-Philippe, défendu par 100,000 hommes, quitte son château des Tuileries et se retire dans une citadine.

Le fils de Charles X, le duc de Berry, est mort tragiquement. Le fils de Louis-Philippe est mort également d'une manière tragique.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, les journées de Juillet, comme celles de Février, ont eu lieu les mardi, mercredi et jeudi. Comme Charles X, Louis-Philippe a abdiqué en faveur de son petit-fils, et, ainsi que les vainqueurs de Juillet, les combattants de Février ont répondu : *Il est trop tard.*

Niez donc maintenant le doigt de Dieu! (Corsaire.)

— Une grande agitation règne dans les provinces rhénanes. Le gouvernement prussien fait tous ses efforts pour en arrêter l'explosion. C'est dans ce but que l'ordre vient d'arriver à Coblenz de mettre un régiment d'infanterie et une ou deux batteries d'artillerie sur pied de guerre.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

MM. MAYER FRÈRES, successeurs de N. Mayer préviennent les pères de famille qu'ils continuent, comme par le passé, d'assurer contre les chances du tirage au sort pour les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions et pour traiter, aux bureaux de MM. Mayer frères, rue des Célestins, 8, à Lyon, ou à MM. Darmès, Deplace, Charvériat et Hennequin, notaires à Lyon.

## DENTI QUININE

*Baume et Poudre*  
A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.

BOITES et FLACONS à 3 fr. et 4 fr. 50 c.; BRUSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

### POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

## COPALINE-MEÇE

Ce médicament est le dorénavant adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Collier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méds. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul, il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, soûles ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartré, 101, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris, débilitées par excellence pour blanchir les dents, enlever le tartre et l'enduit muqueux qui les salissent, détruire le principe qui produit la carie, raffermir les gencives gonflées ou ramollies, purifier la mauvaise haleine et corriger l'odeur du cigare, en

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Colat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ÉTIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

## DÉPURATIF DU SANG.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

à Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, liz braire, rue des Selliers. — A Saint-Étienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

## AVIS IMPORTANT.

Le sieur RIVET prévient MM. les artistes et amateurs qu'il vient de contracter un engagement avec une maison de Paris pour la fabrication de **Cornets à pistons** d'un nouveau genre breveté (sans garantie du gouvernement). Ce nouvel instrument, en tout semblable aux cornets du jour, a le grand avantage de jouer dans tous les tons, sans que l'on soit obligé d'y adapter aucun cor de rechange; un mécanisme simple remplace cet attirail de tons qu'exigent les cornets ordinaires, et donne aux sons plus de beauté et une justesse qui ne laisse rien à désirer.

Les essais nombreux faits par les meilleurs artistes de la capitale et de notre ville, et notamment par M. Chaulet, qui en a obtenu les plus heureux résultats, sont les seuls titres de recommandation que le sieur Rivet fait valoir auprès de MM. les artistes et amateurs. Tout cornet fait dans ce nouveau système et non marqué du chiffre de la maison sera réputé contrefaçon et poursuivi suivant la loi.

RIVET, facteur d'instruments, galerie de l'Argue, escalier H. (1397)

**AVIS.** Un représentant d'un éditeur de Paris demande plusieurs courtiers pour Lyon, le département du Rhône et les départements limitrophes.

S'adresser à M. Amarguin, rue Juiverie, 22, au 3<sup>e</sup>, de huit à dix heures du matin. (1631)

## PENSION DE DAMES,

Chemin du Sacré-Cœur, 59, près Villeurbanne.

Cet établissement, favorablement connu, a des appartements des plus commodes et une table toujours bien servie.

S'adresser aux dames Favier, dans l'établissement même. (1635)

## TRAITEUR.

A vendre, un Fonds de la Guillotière, n° 91, ayant un petit entrepôt de vin qui sert pour le détail. Ce fonds est tenu depuis 27 ans par M. Guillon. (2614)

S'y adresser.

**MAISON DE CAMPAGNE.** A louer, petite Maison de campagne avec bois planté, sur la Balme, à Serin.

S'adresser à M. Pléney, rue Saint-Côme, n° 2. (2617)

## COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu à Paris le mercredi 22 mars 1848, à midi précis, rue de la Victoire, 38, salle Herz.

Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'y assister ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, propriétaire lui-même de vingt-cinq actions.

Pour obtenir leur carte d'admission à l'assemblée, MM. les actionnaires auront à justifier de leurs certificats d'actions, et, s'il y a lieu, des procurations de leurs mandants, quatre jours au moins avant le 22 mars, au siège social à Paris, rue Grange-Batelière, n° 4.

Cette justification pourra être faite pareillement dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, quai de Retz, n° 28, mais huit jours avant celui de l'assemblée. (2630)

## GUÉRISON

sans mercure, en 12 ou 15 jours, des maladies secrètes, écoulements, ulcères, etc., dartres, gale, rougeurs, rhumatismes. — S'adresser à la pharmacie, rue de Puzy, 6, à Lyon. (1634)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

## PASTILLES DE MINISTRE

BONBON PECTORAL.

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 42. — 1 f. la boîte. (3461)

## LOCAL A LOUER.

Local propre à un grand établissement industriel à louer actuellement. Il est situé aux Brotteaux, île du Consulat, vis-à-vis le pont Saint-Clair. — On pourra céder deux chaudières et un fourneau. — S'adresser à M<sup>me</sup> Mure, à côté du local. (4616)